

Charte Éthique Achats

Préambule : COMEGI s'engage à intégrer des principes éthiques et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans ses relations avec ses fournisseurs, en promouvant un commerce équitable et respectueux des droits humains et de l'environnement.

1. Lutte contre la Corruption

Intégrité : Acheteurs et fournisseurs doivent agir avec honnêteté et transparence. Toute forme de corruption, fraude ou favoritisme est interdite.

Cadeaux : Offres et invitations doivent rester symboliques et ne pas influencer les décisions.

2. Respect des Droits de l'Homme

Travail des enfants et illégal : Strictement interdits. Respect des lois et conventions en vigueur.

Conditions de travail : Les fournisseurs doivent garantir un environnement sûr, une rémunération juste et des horaires légaux.

3. Égalité & Non-Discrimination

Égalité des chances : Aucun critère discriminatoire dans le recrutement ou la gestion du personnel.

Respect : Tous les employés doivent être traités avec dignité. Harcèlement et abus interdits.

4. Respect de l'Environnement

Pratiques durables : Minimiser l'impact écologique et promouvoir une gestion responsable des ressources.

Réglementation : Respect des lois environnementales et amélioration continue des performances.

5. Engagement & Dialogue

Communication : Échanges ouverts et transparents pour résoudre les problèmes et améliorer les pratiques.

Suivi : Évaluation régulière des engagements. Tout manquement doit être corrigé rapidement.

Cyrille Damizet, Président

